

Etudiants français ou européens

Conditions nécessaires pour faire acte de candidature à l'tip:

Etre titulaire du baccalauréat,

Ou justifier d'une pratique professionnelle de 3 ans au sein d'entreprises ou d'organismes publics ou privés exerçant une activité portuaire ou de transport, associée à un niveau de formation générale équivalent à une fin de classe de terminale (après avis favorable du directeur des études).

L'institut peut accueillir des stagiaires de la formation professionnelle, soit envoyés par leur entreprise dans le cadre d'un plan de formation, soit pris en charge par un [Fongecif](#), soit demandeurs d'emploi.

Avoir une excellente maîtrise de la langue française écrite et parlée.

Avoir un bon niveau en langue anglaise (minimum de 4 ou 5 années). Les candidats seront éventuellement soumis à un test de niveau avant leur inscription définitive.



L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'institut impose obligatoirement une [couverture sociale](#) à ses étudiants.

Deux cas sont à considérer :

Etudiants ayant moins de 28 ans au 1er octobre de l'année en cours : cotisation de la Sécurité sociale étudiante (200 € en 2010/11) et, éventuellement, d'une mutuelle étudiante complémentaire (tarif annuel variable suivant le type de garantie).

Etudiants âgés de plus de 28 ans au 1er octobre de l'année en cours : obligation d'une assurance volontaire. Diverses possibilités existent auprès d'organismes associatifs, mutuelles, etc.

Aucune inscription ne sera possible sans le règlement simultané des frais de couverture sociale.

https://itip.cnam.fr/etudiants-francais-ou-europeens-99320.kjsp?RH=ITIP_41